Nations Unies S/PV.4606



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4606e séance

Vendredi 6 septembre 2002, à 12 h 55
New York

Président :	M. Tafrov	(Bulgarie)
Membres :	Cameroun	M. Binzi
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Ocaziones
	États-Unis d'Amérique	Mme Connelly
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	Mme d'Achon
	Guinée	M. Camara
	Irlande	M. Corr
	Maurice	Mme Napaul
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	M. Lim

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2002/977)

02-58048 (F)

La séance est ouverte à 12 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2002/977)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Érythrée et l'Éthiopie (S/2002/977). Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2002/980, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1434 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.

0258048f